

VILLE DE 68127 STE CROIX-EN-PLAINE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE 68127 SAINTE CROIX-EN-PLAINE
SEANCE DU 23 MAI 2020**

Le samedi vingt-trois mai deux mille vingt, à dix heures, sur convocation du dix-huit mai deux mille vingt, en application des articles L.2121-7 et L.21228-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Croix-en-Plaine, proclamé élu à la suite des élections du quinze mars deux mille vingt.

<i>Nombre de conseillers élus</i>	<i>Nombre de conseillers en fonction</i>	<i>Conseillers présents</i>	<i>Conseillers absents</i>	<i>Nombre de procuration(s)</i>
23	23	22	1	1

~ ~ ~

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 mars 2020.
- 2) Installation du président de séance et désignation d'un secrétaire de séance.
- 3) Election du Maire.
- 4) Délibération fixant le nombre des Adjointes au Maire.
- 5) Election des Adjointes au Maire.

~ ~ ~



1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES ÉLECTIONS DU 15 MARS 2020

1.1. Proclamation des résultats

Les opérations électorales auxquelles il a été procédé le quinze mars deux mille vingt ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits 2401
- Nombre de votants 1188
- Nombre de nuls..... 19
- Nombre de blancs 14
- Reste suffrages exprimés 1155

Total des suffrages obtenus par les listes :

Liste « Avançons ensemble pour Sainte-Croix-en-Plaine » : 812 voix

Liste « Réussissons ensemble l'avenir de Sainte-Croix-en-Plaine » : 343

~ ~ ~

Sous la présidence du Maire sortant, à savoir Monsieur François HEYMANN, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2020 et déclare installés :

- ACKERMANN Mario
- GODDE Séverine
- MULLER Eric
- MARTINS Sandrine
- GILG Stéphane
- GAXATTE-HECHINGER Magali
- GROSS Julien
- DARKAOUI Hélinda
- SCHNEIDER Yvan
- KERN-ACKERMANN Patricia
- GERBER Olivier
- ELSER-BOBENRIETH Nicole
- ROHN Jean-Luc
- FONTAINE Sabine
- WEISS Jean-Marie
- ETTWILLER Céline
- RIST Frédéric
- DORAIN Véronique
- ZEMB David
- GAYRARD Florence
- BELLICAM Marie-Joëlle
- CARABIN Eric
- GESTERMANN Marie-Paule

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

~ ~ ~

Conseillers Communautaires :

- ACKERMANN Mario
- GODDE Séverine



Discours de M. François HEYMANN :

« Les élections municipales sont arrivées et je cède désormais ma place.

Je ne souhaitais pas renouveler mon mandat en tant que maire.

L'amour de notre commune a été pour moi la première motivation à donner de mon temps, de ma réflexion et autant d'implication dans la bonne marche de notre ville.

Etant originaire de notre commune, mon attachement est presque inné pour notre région et pour notre jolie ville.

Au fil des années qui ont fait mes mandats successifs en tant qu'adjoint au maire dans un premier temps, puis en tant que maire, mon affection n'a fait que grandir dans nos murs.

L'amour des habitants de notre commune est un sentiment qui ne va pas disparaître avec l'arrêt de mon activité.

L'amour de l'action était sans conteste le fil rouge de toutes ces années de mandature.

Je n'éprouve pas de fierté personnelle car toutes ces actions menées, l'ont été non seulement grâce à moi, mais grâce à une équipe d'agents municipaux formidable qui m'a accompagnée sur chaque projet.

Non j'éprouve plutôt de la satisfaction d'avoir su améliorer votre cadre de vie comme je vous l'avais promis.

Bien sûr, je ne peux que m'incliner devant tous les conseillers municipaux qui ont fait partie de chacun des conseils municipaux que nous avons formés.

Nous avons vécu de véritables aventures, nous avons réussi à être suffisamment soudés pour les combattre.

Je tiens donc à remercier tous les conseillers municipaux successifs, pour vos compétences, votre dévouement, votre attachement et votre loyauté envers moi et envers tous les habitants de notre ville.

Nous avons en commun, l'amour du travail bien fait et je crois que nous avons mené à bien chacune de nos missions :

Remembrement, autoroute, Colmar Agglomération, assainissement rénové ou construit, CTM, CPI, les écoles, la mairie, avec chaque fois l'agrandissement des parcelles communales et travaux de voirie.

Il reste encore à faire dans notre commune et mon successeur aura sans doute encore beaucoup de travail et de nuits blanches.

Mario ACKERMANN connaît notre ville, ses forces et ses faiblesses.

Il connaît ses habitants et sait être à leur écoute.

Il me semble, en effet que pour conserver le même dynamisme, le changement ne peut être que bénéfique.

Il faut savoir tirer sa révérence et passer le relais à ceux qui ne demande qu'à poursuivre la même mission.

Après tant d'années d'exercice, je voulais tout simplement partir avant que mes bras s'engourdissent.

Merci à vous tous. »



1.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Jean-Luc ROHN et Mme Céline ETTWILLER.

2. INSTALLATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal à savoir M. Yvan SCHNEIDER a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du C.G.C.T.). Il constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-8 du C.G.C.T. est remplie pour délibérer.

2.2. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après vote 20 voix pour et 3 abstentions, désigne en qualité de secrétaire M. Julien GROSS.
L'auxiliaire de séance est Mme Sandra LOUBERE

3. ÉLECTION DU MAIRE

Le Président donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3.1. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Jean-Luc ROHN et Mme Céline ETTWILLER.

3.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

M. Mario ACKERMANN se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne électorale une enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)0
- d. Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrage exprimés [b-c-d] :22
- f. Majorité absolue :12.



3.4. Proclamation de l'élection du Maire

M. Mario ACKERMANN, 19 voix, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



M. Mario ACKERMANN, Maire, a prononcé le discours suivant :

« Merci à vous, pour la confiance que vous venez de m'accorder et qui me touche profondément.

Mon élection, aujourd'hui comme maire est le reflet du vote intervenu le dimanche 15 mars 2020 ou nos administrés ont porté majoritairement leurs suffrages sur la liste « avançons ensemble pour Sainte-Croix-en-Plaine » que j'avais l'honneur de conduire.

J'en retiens pour ma part beaucoup de satisfaction, tout d'abord celle d'avoir constitué une équipe unie, ayant les mêmes orientations, motivée, qui nous a porté à ce résultat.

Sans cet esprit d'équipe rien n'aurait été possible. Durant toute la campagne leur engagement a été total et c'est ma première fierté.

Je remercie aussi toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages d'encouragement que ce soit par les réseaux sociaux, de la permanence participative et par courrier. Merci à eux.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix.

A mes concurrents de l'élection, je peux vous assurer que je serai toujours attentif à vos remarques, à vos propositions et à vos critiques.

Même si je ne pourrai pas vous promettre de toujours suivre vos avis.

Maintenant je m'adresse à François.

Tu le sais mieux que moi que les administrés sont toujours très attachés à la relation personnelle avec le maire. Que le rôle de maire c'est un mandat de proximité, de contrat, de confiance, de sincérité.

Aujourd'hui, une page se tourne et je tiens à saluer ton courage et ton travail accompli tout au long de tes 37 années de vie au service de nos administrés.

C'est une belle réussite, tu peux en être fier et je crois que tu as le droit d'avoir une retraite bien méritée.

Un président de la République qui a les mêmes initiales que toi disait dans un de ses livres :

« On ne devient pas président dès qu'on entre à l'Elysée. On ne devient pas ancien président dès qu'on en sort. Dans les deux cas, il faut un temps d'adaptation ».

Cela est également valable pour un maire.

Nous prendrons le relais dans le respect et des compétences de chacun, tu peux compter sur nous.

Aujourd'hui nous sommes tous ensemble des Elus responsables en charge de mettre en œuvre notre programme pour Sainte-Croix-en-Plaine pendant ces 6 prochaines années.

Je serais un maire avec mon équipe pour avancer ensemble :

- *Pour le développement durable,*
- *Pour la sécurité en collaboration avec la police municipale*
- *Pour nos associations, les commerces locaux et le monde agricole*
- *Pour créer des chantiers participatifs en initiant des actions communes de rénovation et d'entretien*
- *Pour plus de citoyenneté en étant toujours disponible et à l'écoute, en valorisant notre affiliation à Colmar Agglomération.*
- *Pour nos aînés et nos jeunes.*

Aujourd'hui et demain ce qui est important dans notre ville de Sainte-Croix-en-Plaine, ce sont nos administrés, nos électeurs qui nous ont accordé leur confiance en ce dimanche 15 mars dernier et nous les remercions tous de tout cœur et cela nous encourage évidemment à nous mettre au travail au plus vite.

Mais une municipalité ne peut agir seule.



Nous ne pouvons rien, comme élus, sans être secondés dans notre action par tous les agents communaux.

Je profite de ce moment pour saluer l'ensemble du personnel communal.

Je sais pouvoir compter sur leur sérieux, leur engagement et leur sens du service au public pour qu'ensemble nous continuions à faire avancer ensemble notre ville.

Je veux être un maire attentif à leurs préoccupations et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Nous aurons également besoin du soutien de tous ceux qui font la ville de Sainte-Croix-en-Plaine, sur le terrain au quotidien.

Je pense aux associations, commerçants, artisans, entrepreneurs, nos sapeurs-pompiers ...

Je serai le maire de tous les administrés.

Pour eux tous, nous prendrons le relais, car chacun d'entre nous est, à partir de ce matin, un élu de notre ville.

Nous n'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs de Sainte-Croix-en-Plaine.

Comme mot de fin, pour vous dire tout simplement :

Au travail pour avancer ensemble.

Merci de votre écoute »

4. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Mario ACKERMANN, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal au Conseil Municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité a fixé à cinq adjoints le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Avec les attributions suivantes :

Premier adjoint : Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie communale, rurale et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Développement durable

Deuxième adjoint : Affaires scolaires - CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

Troisième adjoint : Vie associative et culturelle - Associations sportives et manifestations sportives –Ainés - Affaires sociales – Solidarité

Quatrième adjoint : Environnement : fleurissement, propreté, bio diversité – Jumelage

Cinquième adjoint : Budget – Finances – Développement économique –Elections - Patrimoine foncier – Association Foncière – Cours d'eau et forêts – Chasse- Agriculture



5. ÉLECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.S.)

5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	20
f. Majorité absolue	11

Total des suffrages obtenus par la liste unique : 20 voix

5.2. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Eric MULLER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

NOM	PRENOM	FONCTION
MULLER	Eric	1 ^{er} adjoint
GODDE	Séverine	2 ^e adjoint
GILG	Stéphane	3 ^e adjoint
GAXATTE	Magali	4 ^e adjoint
GROSS	Julien	5 ^e adjoint

INFORMATIONS

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi 2 juin 2020 à 20h00
- M. Eric CARABIN interroge M. le Maire concernant la situation dans les écoles, M. le Maire passe la parole à Mme Séverine GODDE, adjointe aux affaires scolaires. Conformément aux directives, les CM2 ont repris l'école le 18 mai et les CP reprendront le 25 mai. Pour l'instant les demi-semaines ne seront pas organisées car les classes de CM2 comptent moins de 15 élèves présents.
- M. Eric CARABIN pose une question concernant la distribution des masques. M. le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu à ce jour 1 700 masques sur les 6 200 commandés. Les modalités de distribution de ces masques sont en cours d'élaboration et seront communiquées à l'ensemble de la population.



La séance est levée à 11h50

